

ASSEMBLÉE NATIONALE

RATIFICATION ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL - (N° 369)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 390

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 263 de M. Castellani

ARTICLE 6

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.